



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CHRS

Question écrite n° 34239

Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le véritable cri d'alarme des associations caritatives qui annoncent un déficit des moyens d'accueil pour l'hiver prochain. En effet, les associations caritatives parisiennes prédisent un « hiver catastrophique » pour les sans-abri. Réuni le 28 juillet dernier, le Collectif Solidarité Paris qui regroupe dix grandes associations, dont « Emmaüs », « l'Armée du Salut », le « Centre d'action sociale protestant », « l'association des cités du Secours catholique », « le Secours catholique-délégation de Paris », « Aux captifs, la libération », « Société Saint-Vincent-de-Paul », « Fonds social juif unifié », « Les petits frères des pauvres », « La mie de pain », s'est inquiété de la baisse du nombre de places d'hébergement qui seront mises à disposition dès l'automne. Selon ces organisations qui gèrent toute l'année les centres d'accueil, quelque 200 places font actuellement défaut à Paris et leur nombre pourrait s'élever à 400 l'hiver prochain si rien n'est fait d'ici là. Au moment où la croissance reprend et le chômage régresse, il convient de ne pas oublier les poches de misère qui subsistent dans la société française. Plus que jamais, la bataille pour des conditions de vie décente reconnues à tous doit demeurer une priorité constante pour les pouvoirs publics pour la construction d'une société plus juste. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement entend prendre des mesures en toute urgence afin de créer notamment des sites d'hébergement pérennes pour les sans-abri dont le nombre ne cesse d'augmenter.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34239

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 1999, page 5119

Question retirée le : 1er mai 2000 (Fin de mandat)